

## Réaffectation (commission) en premier

Processus commission	Important	Dates	Références
Calcul des surplus et besoins commission par champs		Avant le 30 avril	5-3.17.01 5-3.16 C.N.
Affichage dans les écoles des listes d'ancienneté par champ		1 <sup>er</sup> avril	5-3.17.02 A)2) E.L.
Avis recommandé aux personnes en surplus dans leur champ		Avant le 30 avril	5-3.17.02 B)1) E.L.
Affichage dans les écoles des postes disponibles à la commission		4 jours avant la réunion	5-3.17.02 B)3) E.L.
Demande de changement de champ volontaire	Par écrit Demande valide jusqu'au 30 juin	4 premiers jours d'affichage	5-3.17.02 B)3) E.L.
Réunion sur convocation écrite du personnel visé pour distribution des postes disponibles			5-3.17.02 D) E.L.
<p>Choix des postes par ordre décroissant d'ancienneté compte tenu du critère capacité:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. enseignantes et enseignants en surplus dans leur champ;</li> <li>2. changements de champ volontaires;</li> <li>3. enseignantes et enseignants encore en surplus (les postes libérés par les changements de champ;</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la commission peut obliger à une affectation;</li> <li>• la commission scolaire confirme par écrit;</li> </ul>	Refus = retour à son poste d'origine		5-3.17.02 E)1) 5-3.17.02 E)2) 5-3.17.02 E)3) 5-3.17.02 E)4) 5-3.17.02 F)

## Mutation (école) en deuxième

Processus	Important	Dates	Références
Calcul des besoins et surplus au niveau de chaque école			<b>5-3.17.04 A)B)C) E.L.</b>
Avis par écrit et convocation: a) enseignantes et enseignants en surplus école dans leur champ; b) enseignantes et enseignants ayant obtenu un changement de champ;	Se présenter à la réunion de son champ ou déléguer quelqu'un	Avant le 15 juin	<b>5-3.17.04 D) E.L.</b>
Affichage de 4 jours dans les écoles indiquant: - besoins et surplus par champ; - date et lieu de la réunion;	À consulter si mutation volontaire souhaitée	Avant le 15 juin	<b>5-3.17.04 E) 1) E.L.</b>
Mutation volontaire	Inscription 48 heures à l'avance	Avant le 15 juin	<b>5-3.17.04 E) 1) E.L.</b>
Possibilité de retour au bassin de mutation pour les surplus d'école des 2 années précédentes	Inscription 48 heures à l'avance	Avant le 15 juin	<b>5-3.17.04 E)2) E.L.</b>
Le choix de poste se fait par ordre décroissant d'ancienneté en 2 temps: <b>1<sup>er</sup></b> - mutations forcées de l'année en cours ou des deux années précédentes et réaffectation administrative. <b>2<sup>e</sup></b> - mutation volontaire, changement de champ et celles et ceux qui ne sont pas affectés en 1.		Avant le 15 juin	<b>5-3.17.05 E.L.</b>